

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE ROUTE UCI 2026

Le Comité Directeur de l'UCI fixe chaque année le système de qualification.

Epreuves en ligne individuelles

Hommes Elite

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 6.

1. Qualification selon le Classement Mondial UCI par nations établi au 19 octobre 2025, correspondant au dernier jour du Calendrier Route UCI 2025 (200 partants)

- A. Les nations classées de 1 à 10 bénéficient de 8 partants (80 partants)
- B. Les nations classées de 11 à 20 bénéficient de 6 partants (60 partants)
- C. Les nations classées de 21 à 30 bénéficient de 4 partants (40 partants)
- D. Les nations classées de 31 à 50 bénéficient d'1 partant (20 partants)

2. Qualification selon le Classement Mondial UCI individuel *

Les nations des coureurs classés parmi les 200 premiers au Classement Mondial UCI individuel au 19 octobre 2025 non encore qualifiées après application de la disposition 1, bénéficient d'1 partant.

3. Champions Olympique et Continentaux en titre *

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 8 coureurs partants au travers de la disposition 1, le Champion Olympique sur Route Hommes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux Hommes Elite de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

Toutefois, au travers de cette disposition, une nation ne peut obtenir qu'un seul quota supplémentaire. Si une nation a plusieurs Champions, le choix du quota lui appartient.

4. Champion du Monde UCI en titre *

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Elite de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

5. Nation organisatrice *

À moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 4, elle bénéficie de 6 partants.

6. Confirmation de l'utilisation des quotas

Les nations qualifiées devront confirmer l'utilisation totale ou partielle de leur(s) quota(s) avant le 1^{er} décembre 2025 en envoyant un email à l'adresse rac@uci.ch.

Tout quota non-confirmé sera considéré comme non utilisé par la nation concernée.

7. Système de réallocation

La réallocation s'applique uniquement si moins de 200 quotas ont été alloués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Le nombre de quotas à réallouer est déterminé en déduisant le nombre de quotas déjà distribués et confirmés après application des dispositions 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du nombre total de coureurs admis en course (200).

Les quotas disponibles seront réalloués - à raison d'1 quota supplémentaire par nations - aux nations qualifiées au travers de la disposition 1. D, c'est-à-dire les nations classées de 31 à 50 au Classement Mondial UCI par nations au 19 octobre 2025 et ayant confirmé l'utilisation de leur quota ; la réallocation s'effectuera dans l'ordre du classement et les nations qui se seront vu attribuer un quota supplémentaire au travers du système de réallocation devront confirmer l'utilisation de ce quota.

8. Invitations

L'UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant. Les nations intéressées devront déposer une demande d'invitation avant 1^{er} décembre 2025 en envoyant un email à l'adresse rac@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.

** Par l'application des dispositions 2, 3, 4 et 5, des quotas au-delà du nombre maximal de 200 coureurs peuvent être attribués.*

Hommes Moins de 23 ans

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 8.

1. Qualification selon les classements par nations Hommes Moins de 23 ans des circuits continentaux établis au 19 octobre 2025

- Les 5 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Africa Tour :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 4 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 10 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI America Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 7 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Asia Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 27 premières nations au classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Europe Tour :
les nations classées de la 1^{ère} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 21^{ème} à la 27^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 2 premières nations du classement par nations Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Oceania Tour :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 3 partants.

2. Qualification selon les classements individuels Hommes Elite des circuits continentaux établis au 19 octobre 2025

- Les nations africaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 60 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Africa Tour bénéficient d'1 partant.
- Les nations américaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 200 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI America Tour bénéficient d'1 partant.
- Les nations asiatiques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 150 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Asia Tour bénéficient d'1 partant.

- Les nations européennes non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 400 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Europe Tour bénéficient d'1 partant.
- Les nations océaniques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 20 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Oceania Tour bénéficient d'1 partant.

3. Qualification attribuée le 19 octobre 2025 et déterminée à partir du dernier classement disponible de la saison 2025 du classement de la Coupe des Nations Hommes U23 UCI.

Une nation classée au classement de la Coupe des Nations U23 UCI établi au 19 octobre 2025 et non encore qualifiée au travers des dispositions 1 et 2 bénéficie d'1 partant.

4. Quotas supplémentaires

Les 5 premières nations du classement de la Coupe des Nations U23 UCI établi au 19 octobre 2025 peuvent aligner 1 coureur supplémentaire.

5. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 6 coureurs partants au travers des dispositions 1 et 4, les Champions Continentaux Hommes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

6. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

7. Nation organisatrice

A moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 4 coureurs partants au travers des dispositions 1 à 6, elle bénéficie de 4 partants.

8. Invitations

L'UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant. Les nations intéressées devront déposer une demande d'invitation

avant le 1^{er} décembre 2025 en envoyant un email à l'adresse rawc@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.

Hommes Juniors

1. Qualification attribuée le 19 octobre 2025 sur la base du classement de la Coupe des Nations Hommes Juniors UCI.

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place bénéficient de 5 partants.
- Les nations classées de la 11^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 4 partants.
- Les nations classées de la 16^{ème} à la 25^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 2 partants.

2. Champions Continentaux en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 5 coureurs partants au travers de la disposition 1, les Champions Continentaux Hommes Juniors de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Champions en titre ne peuvent pas être utilisés par un autre coureur.

3. Champion du Monde UCI en titre

Le Champion du Monde Route UCI Hommes Juniors de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre, en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par le Champion en titre ne peut pas être utilisé par un autre coureur.

Femmes Elite

1. Qualification selon le classement Mondial UCI par nations établi au 19 octobre 2025

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 7 partantes. (35 partants)
- Les nations classées de la 6^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 6 partantes. (60 partants)
- Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 5 partantes. (25 partants)
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 3 partantes.

2. Championnes Olympique et Continentales en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 7 coureuses partants au travers de la disposition 1, la Championne Olympique sur Route Femmes Elite de course en ligne en titre et les Championnes Continentales Femmes Elite de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Championnes en titre ne peuvent pas être utilisés par une autre coureuse.

Toutefois, au travers de cette disposition, une nation ne peut obtenir qu'un seul quota supplémentaire. Si une nation a plusieurs Championnes, le choix du quota lui appartient.

3. Championne du Monde UCI en titre

La Championne du Monde Route UCI Femmes Elite de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par la Championne en titre ne peut pas être utilisé par une autre coureuse.

4. Nation organisatrice

A moins que la nation organisatrice des Championnats du Monde ait déjà qualifié un minimum de 4 coureuses partants au travers des dispositions 1 à 3, elle bénéficie de 4 partantes.

Femmes Moins de 23 ans

1. Chaque nation bénéficie de 5 partants

2. Championnes Continentales en titre

Les Championnes Continentales Femmes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre, en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Championnes en titre ne peuvent pas être utilisés par une autre coureuse.

3. Championne du Monde UCI en titre

La Championne du Monde Route UCI Femmes Moins de 23 ans de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par la Championne en titre ne peut pas être utilisé par une autre coureuse.

Clarification nouveau règlement UCI

9.2.015 quater

Les coureuses Femmes Moins de 23 ans qui ont participé à la course sur route individuelle Femmes Élites lors de précédents Championnats du Monde ne peuvent pas participer à la course sur route individuelle Femmes Moins de 23 ans.

(article introduit le 01.01.25)

Femmes Juniors

4. Qualification attribuée le 19 octobre 2025 sur la base du classement de la Coupe des Nations Femmes Juniors UCI.

- Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place bénéficient de 5 partantes.
- Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 4 partantes.

5. Championnes Continentales en titre

A moins que la nation concernée ait déjà qualifié 5 coureuses partantes au travers de la disposition 1, les Championnes Continentales Femmes Juniors de course en ligne en titre peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre, en sus du quota alloué à leur nation. Les quotas additionnels obtenus par les Championnes en titre ne peuvent pas être utilisés par une autre coureuse.

6. Championne du Monde UCI en titre

La Championne du Monde Route UCI Femmes Juniors de course en ligne en titre peut participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de son titre en sus du quota alloué à sa nation. Le quota additionnel obtenu par la Championne en titre ne peut pas être utilisé par une autre coureuse.

Epreuve contre-la-montre individuelle

Toutes catégories

Chaque nation bénéficie de 2 partants.

Les Champions du Monde UCI en titre, les Champions Olympiques en titre et les Champions Continentaux en titre de contre-la-montre individuel peuvent participer aux premiers Championnats du Monde Route UCI qui se déroulent après l'obtention de leur titre (dans la catégorie dans laquelle ils ont obtenus leur titre), en sus du quota alloué à leur nation au travers du présent système de qualification. Ils ne peuvent pas être remplacés par un autre coureur.

Clarification nouveau règlement UCI

9.2.020

Un coureur de moins de 23 ans ayant une fois participé au contre-la-montre individuel Hommes Elite ou au contre-la-montre individuel Femmes Élites d'un championnat du monde sur route ne pourra plus participer au contre-la-montre individuel de la catégorie Hommes Moins de 23 ans ou Femmes Moins de 23 ans.

(texte modifié le 01.01.25)

Epreuve contre-la-montre par équipes - Relais mixte

Les nations intéressées à participer à cette épreuve devront déposer une demande d'invitation avant le 1^{er} décembre 2025 en envoyant un email à l'adresse rwg@uci.ch. Les nations retenues seront informées individuellement.

Tableau de correspondance entre le nombre de coureurs partants et le nombre de coureurs inscrits pour toutes les épreuves individuelles

Nombre de coureurs enregistrés autorisés à prendre le départ	Nombre de coureurs maximum inscrits
9	14
8	13
7	11
6	9
5	8
4	7
3	6
2	4
1	2

INSCRIPTION POUR LES FÉDÉRATIONS NATIONALES

L'enregistrement des coureurs en ligne débutera le **1^{er} août 2026 à 12:00 (CET)** sur le site internet suivant : [UCI DataRide](#) (enregistrement des coureurs et des directeurs sportifs). Si les Fédérations Nationales n'ont pas encore d'identifiants, merci de demander un accès en remplissant le formulaire suivant : [Access Request UCI Regonline](#).

Dans tous les cas, l'UCI doit recevoir les inscriptions en ligne dans le délai précisé par **l'Article 9.2.004 du Règlement UCI**.

Toutes les inscriptions (Hommes Elite, Femmes Elite, Hommes Moins de 23 ans, Femmes Moins de 23 ans, Hommes Juniors, Femmes Juniors – CLM INDIVIDUEL ET COURSE EN LIGNE) doivent être envoyées **avant le 11 septembre 2026 à 12:00 (CET)**. Passé ce délai, aucune inscription ne sera acceptée.

Version originale en français.